Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 102 du 29 décembre 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 4

CIRCULAIRE N° 2023-19970/ARM/DCSSF/SDT

portant abrogation de textes.

Du *01 décembre 2023*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SOUTIEN DE LA FLOTTE :

Sous-direction technique

CIRCULAIRE N° 2023-19970/ARM/DCSSF/SDT portant abrogation de textes.

Du 01 décembre 2023

NOR A R M B 2 3 0 2 7 3 0 C

Référence(s) :
Décision 29 août 2022 portant délégation de signature (direction centrale du service de soutien de la flotte) (JO n° 202 du 1er septembre 2022, texte 22).

Texte(s) abrogé(s) :
- Circulaire N° 2007-9328/DEF/DCSSF/SDT du 12 mars 2007 relative aux règles d'entretien des turbomoteurs Astazou IVM1 (n.i. BO) ;

› Instruction N° 2010-43821/DEF/DCSSF/SDT du 03 décembre 2010 relative à la conduite et au suivi des turbines à gaz Olympus TM3 B 2017 et 2013.

Référence de publication :

---

1. OBJET

Faisant suite aux :

- retrait du service actif des frégates F70 du type Georges Leygues équipées de turbines à gaz Rolls – Royce Olympus TM3 B ;
- remotorisations des turbines à gaz des chasseurs de mines tripartites.

Les textes concernant ces installations ne sont plus utiles.

2. ABROGATION - PUBLICATION

La circulaire et l'instruction ci-dessous sont abrogées :

- instruction N° 2010-43821/DEF/DCSSF/SDT du 03 décembre 2010 modifiée relative à la conduite et au suivi des turbines à gaz Olympus TM3 B 2017 et 2013 ;

- circulaire N° 2007-9328/DEF/DCSSF/SDT du 12 mars 2007 modifiée relative aux règles d'entretien des turbomoteurs Astazou IVM1 (n.i. BO).

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées.*

Pour le ministre des armées et par délégation :

L'ingénieur en chef de l'armement,
sous-directeur technique du service de soutien de la flotte,

Maximilien PORTIER.